

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 28 JUILLET 2022

Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Didier ARDEVOL

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 20 juillet 2022

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle des Fêtes de Marsac-en-Livradois.

Délibération n°2

CRÉATION DU BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITÉS DE CUNLHAT »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs.

Il convient de créer autant de budget annexe spécifique pour chaque zone d'activité.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la création d'un Budget Annexe « Zone d'activités de Cunlhat ».

Le budget sera assujetti à la TVA.

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver la création d'un budget annexe « zone d'activités de Cunlhat » selon l'instruction budgétaire et comptable M14 développée en vigueur ;
- de dire que ce budget annexe sera assujetti à la TVA ;
- de charger M. le Président de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

Pour extrait conforme,

Le Président,
Daniel FORESTIER

